GROSMAGNY

BULLETIN MUNICIPAL 2016

Sommaire :

- *Le mot du Maire, p. 3*
- *Le POS est mort……Vive le RNU, p.4 et 5*
- *Budget 2015, p. 6*
- *Chiffres et statistiques financiers année 2015, p. 7 et 8*
- *Secrétariat……du changement, p. 9*
- *Etat-civil, p. 10*
- *Travaux réalisés, p. 11 à 13*
- *La ferme démolie, p. 14 à 17*
- *A.D.A.P., p. 18 et 19*
- *L'Atelier Gourmand……Histoire d'une saga, p. 20 à 23*
- *Recettes d'autrefois, p. 24 et 25*
- *Il y a 100 ans…, p. 26 et 27*

LE MOT DU MAIRE

TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNE DE GROSMAGNY

Acte de décès n°3/3 KB87868 ÉTAT CIVIL

Plan d'occupation des sols

Le 31 décembre 2015, à 24h00, est mort à la Mairie de Grosmagny, le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Grosmagny, né à Grosmagny le 10 avril 1989 à la Mairie.

Dressé le 12 Janvier 2016 à 10h05 sur la déclaration de Gérard MEYER 1er adjoint domicilié à Grosmagny (Territoire de Belfort) qui lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Maurice LEGUILLON, Maire, Officier de l'Etat Civil.

Le Déclarant, Le Maire,

Bonne année 2016 à tous.

Le POS est mort……..Vive le RNU

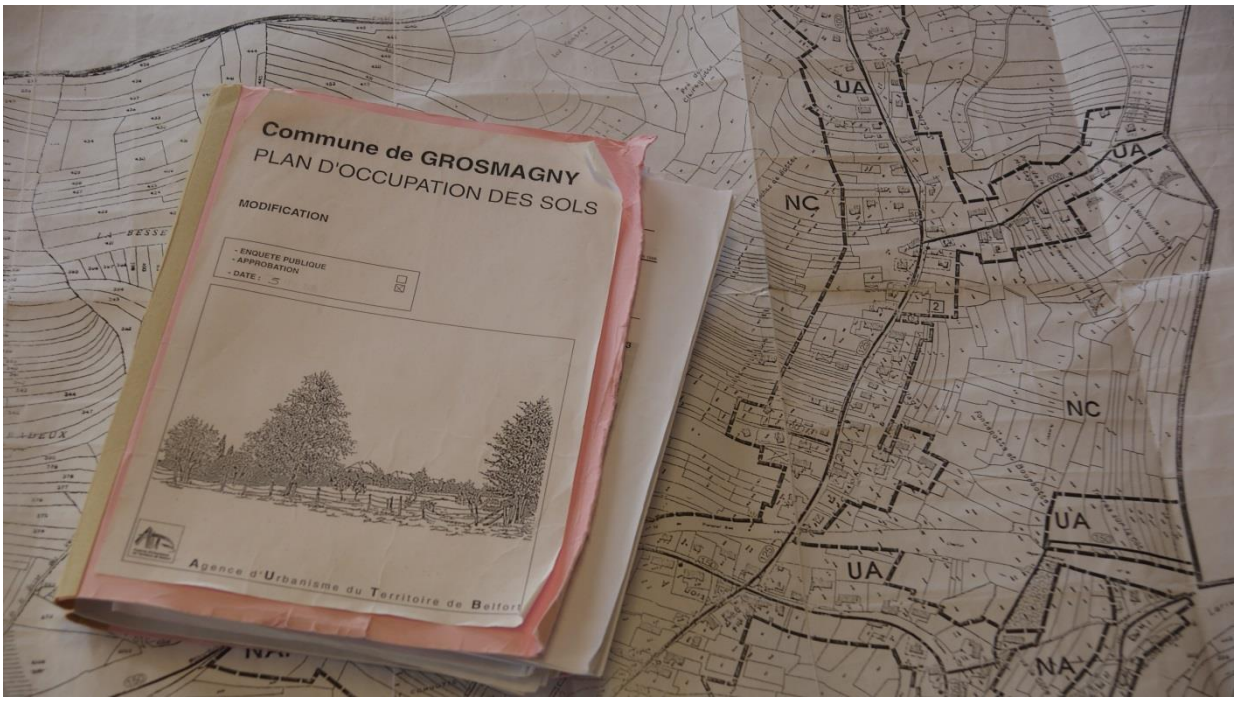

Nous en avons maintenant conscience, nos parlementaires ont leurs raisons que notre raison……ne connaît pas.

Une preuve de plus nous est donnée avec ce qu'ils ont joliment nommé : la caducité des documents d'urbanisme.

Un des dispositifs de la loi ALUR promulguée en Mars 2014 prévoyait un transfert obligatoire de la compétence PLUI aux Communautés de communes.

Les communautés devaient s'emparer de cette compétence et engager l'élaboration d'un PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La compétence chez nous revenait de fait à la Communauté du Pays Sous Vosgien.
Une autre disposition de la loi ALUR prévoit que les communautés peuvent refuser d'exercer cette compétence. Dans ce cas, et seulement dans ce cas, la compétence est conservée par les communes membres de la communauté.

En même temps apparait la loi NOTRE qui oblige les communautés à se regrouper de façon à constituer des structures d'au moins 15 000 habitants.

Nous ne savons pas encore aujourd'hui quel sera le périmètre définitif de la future communauté, qui plus est, si celle-ci prendra la compétence PLUI.

Devant ces incertitudes et sachant que le coût d'élaboration d'un PLUI se situe autour de 150 000 € la Communauté du Pays Sous Vosgien à voter logiquement contre la prise de compétence.

Le POS est mort……..Vive le RNU (suite)

Cette péripétie nous met de fait dans un autre dispositif de la loi ALUR, qui prévoit que les communes dotées d'un POS et qui n'aurait pas engagé l'élaboration d'un PLU avant le 31 décembre 2015, voient leur POS devenir caduc à cette date : la fameuse caducité des documents d'urbanisme. Bien entendu, le Conseil Municipal dès son élection s'est emparé du sujet. Les éléments à prendre en compte étaient les suivants :

- Le coût : entre 25 000 et 30 000 €
- Le devenir du document : si la future communauté décide d'élaborer un PLUI, le travail fait chez nous deviendra caduc et nous aurons dépensé 25 000 € pour rien.
- Nous aurions pu pour conserver la validité de notre POS nous engager dans la phase d'étude du PLUI sachant que les documents produits passeraient à la corbeille dans un an, à la constitution de la future communauté. C'est la solution qu'ont retenu nos voisins de Petitmagny. Ils ont pu négocier cette prestation pour la somme de 16 000 € TTC.

Là encore nous avons renoncé. Nous espérions que face à une telle aberration, le législateur prolongerait la validité des documents d'urbanisme jusqu'à la clarification des prises de compétences des futures communautés. Il n'en a rien été.

Nous sommes donc à présent revenus en RNU (Règlement National d'urbanisme). Comme avant le 10 avril 1989.

Notre POS a bien vécu, après 27 ans de bons et loyaux services, il est mort, exécuté par la volonté de nos parlementaires.

VIVE DONC LE RNU !

Budget 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	334 154
1	Charges à caractère général	95 422
2	Charges de personnel	53 260
3	Autres charges de gestion courante	57 110
4	Charges financières	2 000
5	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000
6	Atténuation de produits	12 350
7	Virement à la section investissement	99 012

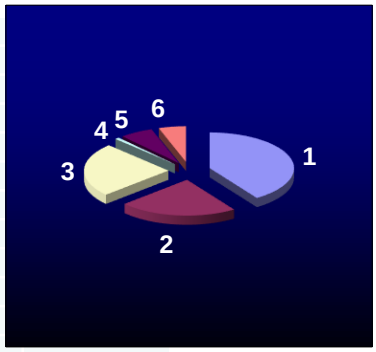

	RECETTES	459 348
1	Produits des services - coupes de bois	36 400
2	Produits des services - autres	139 323
3	Dotations et participations	105 519
4	Autres produits de gestion courante	5 000
5	Atténuation de charges	1 000
6	Résultat reporté	172 106

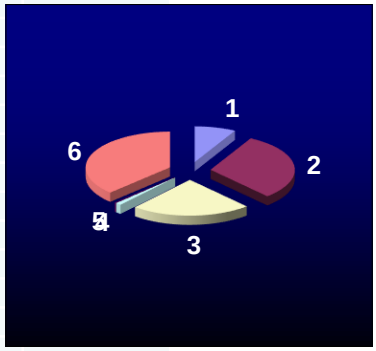

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	162 651
1	Remboursement d'emprunts	20 000
2	Immobilisations corporelles	57 600
3	Immobilisations en cours	30 000
4	Solde d'éxécution reporté	55 051

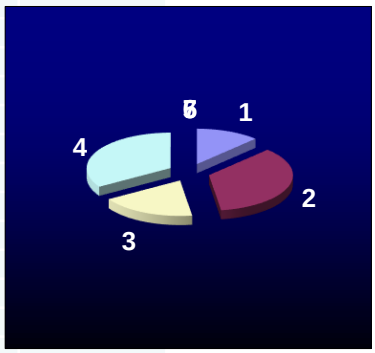

	RECETTES	162 651
1	Subventions	5 988
2	Dotations	2 600
3	Excédent de Fonctionnement	55 051
4	Virement de la section de Fonctionnement	99 012

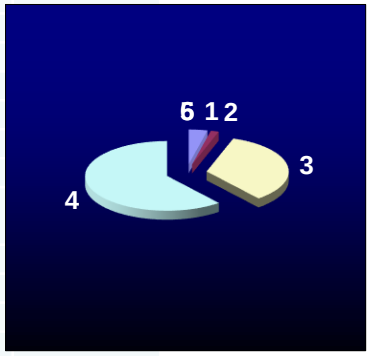

Chiffres et statistiques financiers (année 2015)

(Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 576 habitants)

Les différents taux des 3 taxes qui composent les impositions directes

COMMUNE	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti
Grosmagny	12.40	9.14	47.34
Belfort	16.80	19.00	82.83
Eloie	10.40	16.10	46.12
Etueffont	11.68	12.55	51.39
Petitmagny	13.67	10.95	75.01
Rougegoutte	9.94	9.66	48.53
Moyenne département	12.39	14.15	43.45

Ces taxes, suivants les communes, n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des imposition directes (montants exprimés en euros).

TAXES	Taux à GROSMAGNY	Apport au budget communal	% des impositions directes
Taxe Habitation (TH)	12.40	72 800	65.13
Foncier Bâti (FB)	9.14	33 297	29.79
Foncier non Bâti (FNB)	47.34	5 681	5.08
TOTAL		111 778	

111 778 représente la somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune.

Répartition des 3 taxes perçues par la commune de Grosmagny.

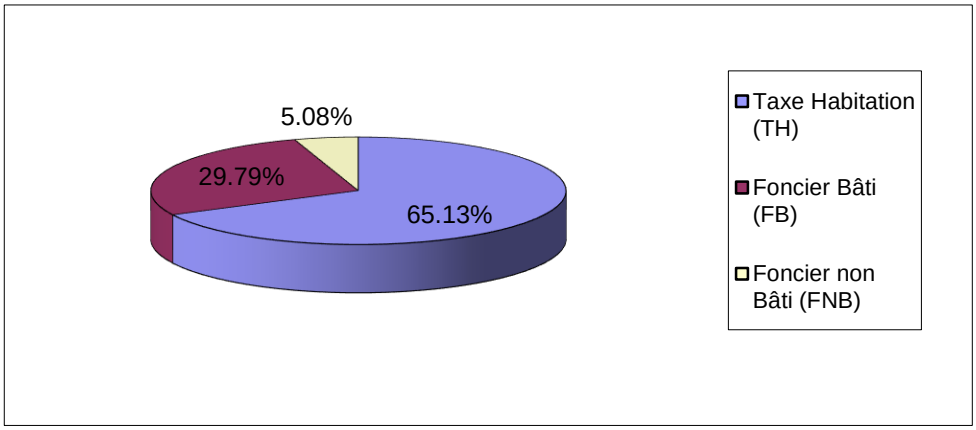

Chiffres et statistiques financiers année 2015 (suite)

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	Plus basse	plus haute	rappel Grosmagny
Taxe Habitation	4.65 Croix	16.80 Belfort	12.40
Foncier Bâti	2.79 Felon	20.00 Auxelles-Bas	9.14
Foncier Non Bâti	8.34 Cravanche	99.03 Méziré	47.34

Les différents pourcentage de répartition des impositions directes

Taxes	Plus petit	Moyenne	Plus grand	Rappel Grosmagny
Taxe Habitation	14.40 Fontaine	48.76	80.35 Felon	65.13
Foncier Bâti	14.87 Lamadeleine	50.45	83.58 Fontaine	29.79
Foncier Non Bâti	0.17 Cravanche	1.39	46.23 Lamadeleine	5.08

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FINANCIER		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Fontaine	1598
2	St Germain le Chatelet	2	Bessoncourt	1579
3	Petitmagny	3	Andelnans	1284
6	Grosmagny	93	Grosmagny	513
100	St Dizier l'évêque	100	Courtelevant	465
101	Croix	101	Lepuix neuf	457
102	Bourogne	102	Vellescot	435

Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente.

Secrétariat……du changement

Hé oui, c'était en 2010. Odile Gaspard décidait de réduire sa présence au secrétariat de la Mairie, et d'entrer comme cela, tranquillement, en retraite progressivement.

C'était, il y a déjà cinq années. Béatrice Demeusy rejoignait la mairie de GROSMAGNY afin d'occuper les plages horaires laissées vacantes par Odile.

Aujourd'hui, après cinq années de préparation et d'adaptation progressive, Odile a pris la décision courageuse d'entrer à temps complet dans la retraite.

Odile assurait le secrétariat de la mairie depuis 1987. Tout au long de ces longues années de présence, chacun aura pu apprécier ses qualités, son sens du contact, sa disponibilité, son professionnalisme. C'est donc avec la sincérité la plus grande que nous lui adressons un grand merci pour son activité au service de notre commune et que nous lui souhaitons bonne chance dans ses occupations nouvelles de retraitée à temps complet.

C'est une de nos concitoyennes qui assure depuis le 5 janvier, la succession d'Odile. En effet nous avons le plaisir d'accueillir au secrétariat Stéphanie SCHULTZ.

Stéphanie est bien connue dans notre commune où elle a été conseillère municipale.

Après avoir exercé son emploi au SICTOM, Stéphanie a rejoint le secrétariat de la mairie d'Eloie, poste qu'elle continuera d'assurer en complément de son activité à Grosmagny

C'est bien sûr avec un grand plaisir que nous la voyons revenir à nos côtés.

C'est aussi, pour vous, la satisfaction de voir assurer cette transition et cette succession dans les conditions les meilleures possibles.

Etat Civil

NAISSANCES

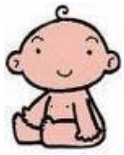

Emile Paul Renaud PELTIER, le 15 mars 2015
Emma MULLER, le 25 avril 2015
Maëva Isabelle Louisette FENDELER, le 12 juin 2015
Sébastian Ulrick Angélus REYNAUD DAILLY, le 10 juillet 2015
Ilan Becir Jean-Louis KLEIBER, le 27 août 2015
Maëlys Pierrette Marie-Jeanne APPELT, le 9 septembre 2015
Maëlys Charlotte Angel LAFOSSE, le 25 septembre 2015
Mathys Tadusz Jean-Luc Patrick GIRARDOT, le 26 octobre 2015
Florine Ombeline DIDIER, le 14 décembre 2015

MARIAGE

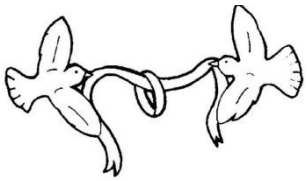

Sylvain DUCOTE et Elsa NOEL, le 13 juin 2015
Elisabeth MOUGEOT et Corinne DEGERMANN, le 10 oct 2015

DÉCÈS

Edmond Emile FREYBURGER, le 5 février 2015
Marcelle Andrée Emilie BAUJON, veuve FREYBURGER, le 9 février 2015
Geneviève Marie Germaine MARCHAL, veuve CRIMPET, le 3 mars 2015

DÉCÈS
(de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'extérieur)

Gilbert François MOUGIN, le 16 février 2015
Solange LEGUILLON, le 15 décembre 2015.

Travaux réalisés

Bûcheronnage grumes et bois de chauffage saison 2014-2015 :
9.989,71 € TTC – Etp ZELLER

Travaux et gardiennage de la forêt :
1.798,82 € TTC – ONF

Achat de végétaux pour plantation en bordure de la rue de l'Eglise :
2.182,08 € TTC – Pépinière CHOLAT

Travaux réalisés (suite)

Pose de glissières de sécurité rue du Château :
6.612,00 € TTC – Etp Aximum

Pose de panneaux de signalisation :
1.197,60 € TTC – AZ Publicité

Remplacement éclairage public 2ème tranche de luminaires, rue du Grippot et du Breuchot :
14.476,80 € TTC – Etp Baumgartner

subvention otenue du SIAGEP :
5.745,48 € TTC

Entretien général de l'éclairage public :
1.212,84 € TTC – Etp Baumgartner

Pompage des fosses sceptiques et de décantation de l'école maternelle :
699,72 € TTC – Société ATIC

Acquisition de terrain pour l'élargissement de la rue du Moulin :
600,00 € TTC – Propriété de Mr & Mme Didier/Bugnon

Travaux réalisés (suite)

Rapport de repérage d'amiante et plomb dans la ferme Dietrich :
963,00 € TTC – Sté EXIM SIBA

Suppression du branchement d'alimentation ERDF de la ferme Dieterich :
423,60 € TTC – ERDF Besançon

Démolition de la ferme Dieterich et utilisation des déblais pour réfection d'un chemin en forêt (chemin de l'étang hiver) :
6.633,60 € TTC – Entreprise PIOT – Travaux Publics

Prestations avec engins, dessouchage, chargement de bennes, nivelage du terrain de la ferme Dietrich et travaux de remise en forme du chemin du Grippot (suite aux intempéries et à la neige de cet hiver) : **2.340,00 € TTC –** J.L. MOUGIN

Déneigement de la voirie communale (saison 2014/2015) :
1.462,50 € TTC – J.L. MOUGIN

Info

Depuis le début de l'année 2015 notre employé communal assure un service à temps complet.
Il planifie son travail en fonction des saisons, des situations d'urgence dans les domaines d'entretien, réparation voir travaux neufs, sa tâche étant de préserver et garder en bon état notre patrimoine communal.

Rappel

Toutes remarques ou demande d'intervention de l'employé communal auprès de particuliers doit passer par les services de la mairie, le maire étant le responsable direct du personnel communal.

La ferme démolie

En ces jours d'Août, il y avait probablement une certaine émotion ressentie au cœur des gens venus assister à la démolition de la ferme JEUDY.

Au-delà de la simple disparition d'une habitation, c'est assurément un élément de l'histoire locale qui s'est évanoui devant nos yeux. En visitant cette ferme, il était encore relativement aisé pour les initiés d'imaginer comment, il y a quelques décennies, la vie pouvait s'organiser, au fil des jours et des saisons dans une exploitation agricole de notre village.

Emile et Marie JEUDY avaient modernisé leur exploitation après la fin de la guerre en 1945. Il est permis de penser que dans les années 50 leur entreprise agricole devait être très performante, l'outillage présent dans les locaux en atteste. Les témoignages de nos concitoyens les ayant connus confirment ces affirmations. Il est intéressant de rappeler également qu'à la fin de la guerre Emile avait été élu Maire de la Commune. Il est également important de faire état de rumeurs persistantes sur le fait, que pendant un temps cette maison avait servie de lieu d'accueil pour l'école du village. Nous n'avons pas d'éléments tangibles pouvant confirmer cette hypothèse. Ce qui est certain, c'est qu'avant la construction de la Mairie Ecole actuelle, dans les années 1840-1850, il n'y avait aucun bâtiment à l'emplacement de celle-ci. Le maitre devait nécessairement disposer de locaux afin d'y dispenser son savoir. Cette ferme située au centre de l'agglomération aurait pu, pourquoi, pas accueillir les petits écoliers.

CASE

CASE

CASE

CASE

La ferme démolie (suite)

Lors de son édification, les murs de ce bâtiment avaient été construits en pierres de grès local, de qualité médiocres extraites certainement de carrières situées sur le territoire de la commune.

Ces matériaux devenus, cette fois matériaux de démolition, ont été réutilisés afin de remettre en état une première partie du chemin forestier de l'étang hiver. Ce chemin était impraticable depuis des décennies, ce qui nous obligeait comme l'année dernière à stocker les grumes le long de la départementale.

Le Conseil Municipal a en projet, la remise en état totale de ce chemin. Il serait souhaitable que cela puisse se faire en fonction des opportunités de récupération de matériaux de démolition qui pourront se présenter.

La remise en état de ce chemin constitue bien évidemment une restauration intéressante des conditions de gestion et d'exploitation de la forêt communale de la Chaume, autre élément de notre patrimoine.

La boucle est bouclée. Les pierres arrachées au front de nos carrières il y a plusieurs siècles, sont aujourd'hui devenues fondation de nos chemins forestiers. Au centre du Bourg, la communauté villageoise a retrouvé un espace lui permettant d'y édifier un lieu d'accueil pour ses enfants de demain.

Chacun d'entre nous en est conscient, les fonctionnaires de la haute administration française sont des gens travailleurs et prolifiques.

Nouvelle preuve en est, ils ont réussit à inventer l'A.D.A.P…… l'Agenda D'Accessibilité Programmée. Ce dispositif novateur est destiné à tous les propriétaires, privés ou publiques, de locaux recevant du publique.

Pourquoi avoir inventé l'A.D.A.P. ? uniquement pour rectifier et corriger la loi de 2005 sur l'accessibilité, inappliquée, car inapplicable. Le constat fait en 2013 mettait en évidence le fait que très peu de bâtiments avaient été traités de façon à les rendre accessibles suivant les normes édictées par la loi d'alors.

Nos énarques ont donc remis leurs neurones au travail, la loi a été revue et corrigée, les contraintes repensées et réduites. Un nouveau délai fixé.

La nouvelle loi prévoit que les propriétaires s'engagent au travers d'un document, à réaliser les travaux nécessaires suivant un programme qu'ils auront soumis au Préfet et qui aura été accepté et validé par les services concernés de l'état.

Plusieurs critères sont à respecter pour pouvoir prétendre à ce que l'A.D.A.P. soit validé par les services de l'état. Parmi ceux-ci, citons par exemple, la catégorie dans laquelle est classé l'établissement ou la compatibilité financière entre le coût des travaux à entreprendre et le résultat généré.

Nous avons pour notre part à Grosmagny, quatre bâtiments concernés par l'élaboration d'un ADAP.

- ► L'école maternelle / restauration scolaire, classée en 4ème catégorie
- ► L'école primaire / mairie, classée en 5ème catégorie
- ► Le centre de loisirs, classé en 4ème catégorie
- ► L'église, classée en 5ème catégorie

L'A.D.A.P. concerne bien évidemment la construction de la nouvelle école.

Considérant que l'état de la dette de la commune fait apparaître une nette diminution de l'annuité à partir de 2019, à peu près 10 000 euros.

Il serait judicieux que les annuités d'emprunts nouveaux ne s'ajoutent pas aux annuités actuelles, mai prennent le relais.

Considérant l'ensemble des éléments constitutifs du dossier, le conseil municipal dans sa séance du 22 septembre a proposé l'agenda suivant :

- Fin 2015 – début 2016 : élaboration du programme avec avis de l'éducation nationale
    - Etudes géotechniques
    - Elaboration du cahier des charges de maîtrise d'œuvre

A.D.A.P. (suite)

- Mars-Avril 2016
  - Désignation de la maîtrise d'œuvre

- Octobre 2016
  - Fin de la phase d'étude, recherche de financement, appel d'offres, choix des entreprises

- Janvier 2017
  - Début des travaux

- Juin 2018
  - Fin des travaux école plus mise aux normes des bâtiments existant

- Décembre 2018
  - Fin des travaux mairie et fin du programme d'accessibilité.

Ce programme a été présenté en septembre 2015 au Préfet qui nous a demandé quelques ajustements administratifs.

Nous sommes maintenant en attente de sa validation définitive. Sachant que sans réponse de la préfecture dans les quatre mois, le programme sera réputé accepté.

Concrètement, la mise en œuvre de cet ADAP a déjà débutée. Au moment ou nous écrivons ces lignes, la procédure d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre est en cours. Le cabinet sera désigné fin janvier. Il pourra alors travailler à l'élaboration du projet définitif afin que la suite de l'agenda d'accessibilité puisse être respectée.

L’Atelier Gourmand……..Histoire d’une saga

Un des intérêts de notre village a longtemps été son café restaurant, Nicole et Claude ont été pendant des années des ambassadeurs efficaces. Chaque week-end, le centre était investi par les véhicules des clients de chez COCOYE.

Le Café était aussi le point de ralliement d’habitués, habitants du village ou de villages voisins.

Ceci constituait une animation permanente et sympathique dans la commune, depuis certainement…… des siècles !

Car avant eux déjà, il y avait eu Mathilde, les parents de Mathilde, ses grands-parents, ses aïeux.

Depuis la fermeture de l’établissement, il manquait à Grosmagny un attrait, un lieu, une activité pouvant contribuer à créer une identité communale. Aussi, c’est avec un intérêt tout particulier, doublé d’une satisfaction bien réelle, que nous avons suivi l’installation de ce restaurant.

En cette fin d’année 2015, l’ouverture de l’Atelier Gourmand fut donc un évènement notoire.

Valérie et Yves Laurent ont décidé de relever ce courageux défi : créer un restaurant, au pied du Grippot à Grosmagny.

Après avoir exercé leur talent en Normandie, puis plus près de chez nous, sur les rives du Doubs à Mandeure. Ils ont donc fini par revenir dans un lieu qui a vu naître Valérie : la ferme de ses grands-parents.

Ce faisant, ils ont tout simplement ressuscité cette maison restée inoccupée depuis de nombreuses années, et qui a surement une histoire très riche, qu’il serait intéressant de découvrir.

Nous ne savons pas à quand remonte la construction, de la bâtisse actuelle, mais quand nous consultons le cadastre relevé en 1809 on y découvre à cet emplacement un très grand ensemble bâti, le plus vaste existant à Grosmagny à cette époque.

La maison actuelle a la particularité rare d’avoir le corps de logis situé à l’ouest, seules 4 fermes du village sont construites ainsi. On plaçait toujours le logement à l’Est de façon qu’il soit protégé des vents d’Ouest, donc des intempéries.

Il y a longtemps, les anciens s’en souviennent encore, un calvaire était situé à proximité. Il est permis de s’interroger sur les raisons de sa présence là, à l’intérieur du périmètre de l’ancien bâti.

490
493
494
495
496
497
499
498
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
B.
Victor

L’Atelier Gourmand……..Histoire d’une saga

Comment cette propriété a-t-elle traversée les décennies pour devenir possession d’Emile et d’Angéline LHOMME ?

Ceci est pour l’instant un mystère !

Nombreux sont encore nos concitoyens qui ont vu les grands-parents de Valérie, Emile et Angéline sillonner routes et campagnes devant leur attelage de vaches. Ils furent d’ailleurs peut-être les derniers au village à avoir atteler des vaches.

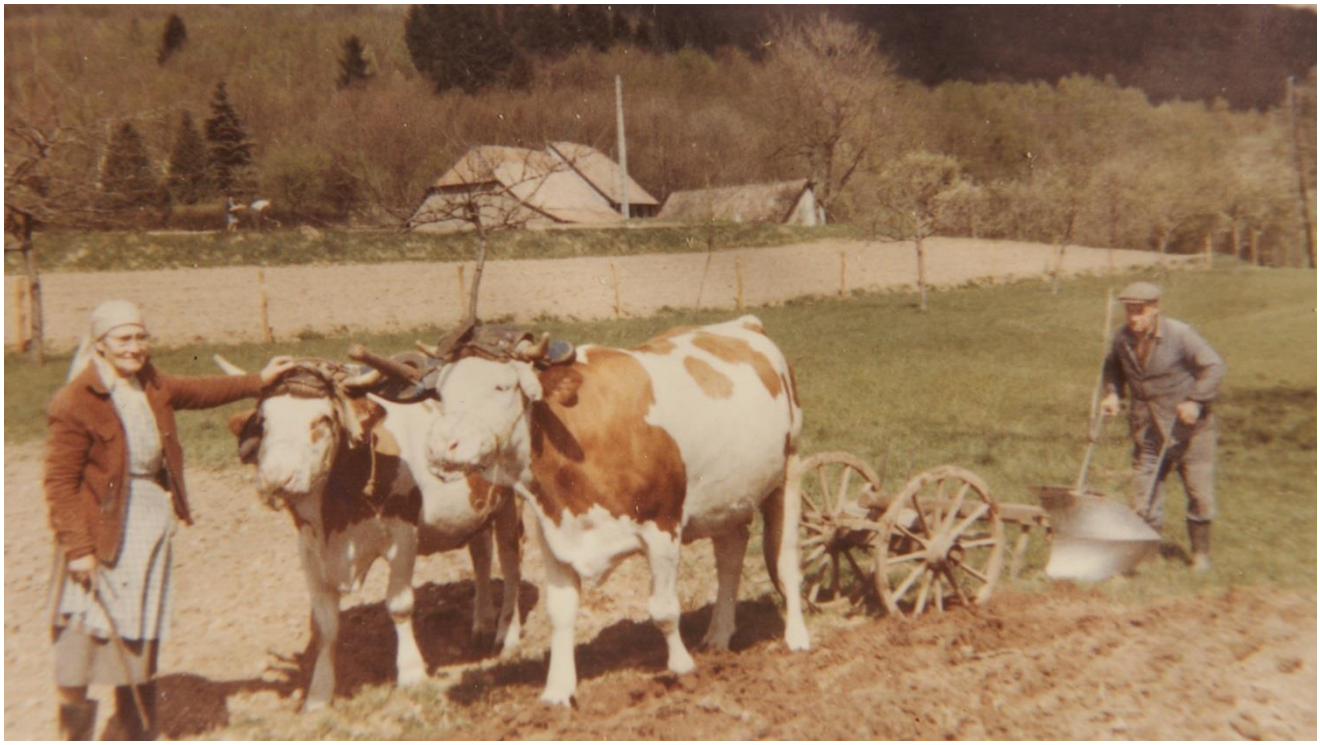

Angéline et Emile LHOMME ▲

Angéline et Albert sous l’œil curieux d’un petit cousin ▼

L’Atelier Gourmand……..Histoire d’une saga

Emile était paysan. Quand le travail des champs était terminé, il traversait la cour de sa ferme afin de rejoindre son atelier. Car il était aussi le menuisier du village. Il y avait naturellement une clientèle nombreuse. Eh puis, chacun à un moment devait avoir recours à ses services, de bon gré ou par force, car, bien entendu c’est lui qui fabriquait les cercueils.

Un jour, son fils Albert, vint le rejoindre à la menuiserie, et, tout logiquement Albert pris la succession de son père. Il arrêta la culture pour se consacrer et développer son métier de menuisier pompes funèbres. Ceci jusqu’à sa disparition prématurée en 1996. La transformation de cette ferme en restaurant, s’inscrit avec bonheur dans cette succession d’activités locales artisanales.

Sa mise en activité ne peut que nous réjouir, souhaitons à Valérie et Yves Laurent pleine réussite dans leur entreprise.

Longue vie à l’Atelier Gourmand …

Nombre d'entre vous, nous ont fait part de leur intérêt pour les recettes de remèdes d'antan publiées dans le précédent bulletin. En voici donc d'autres, parmi les plus faciles à déchiffrer.

A utiliser avec précautions……

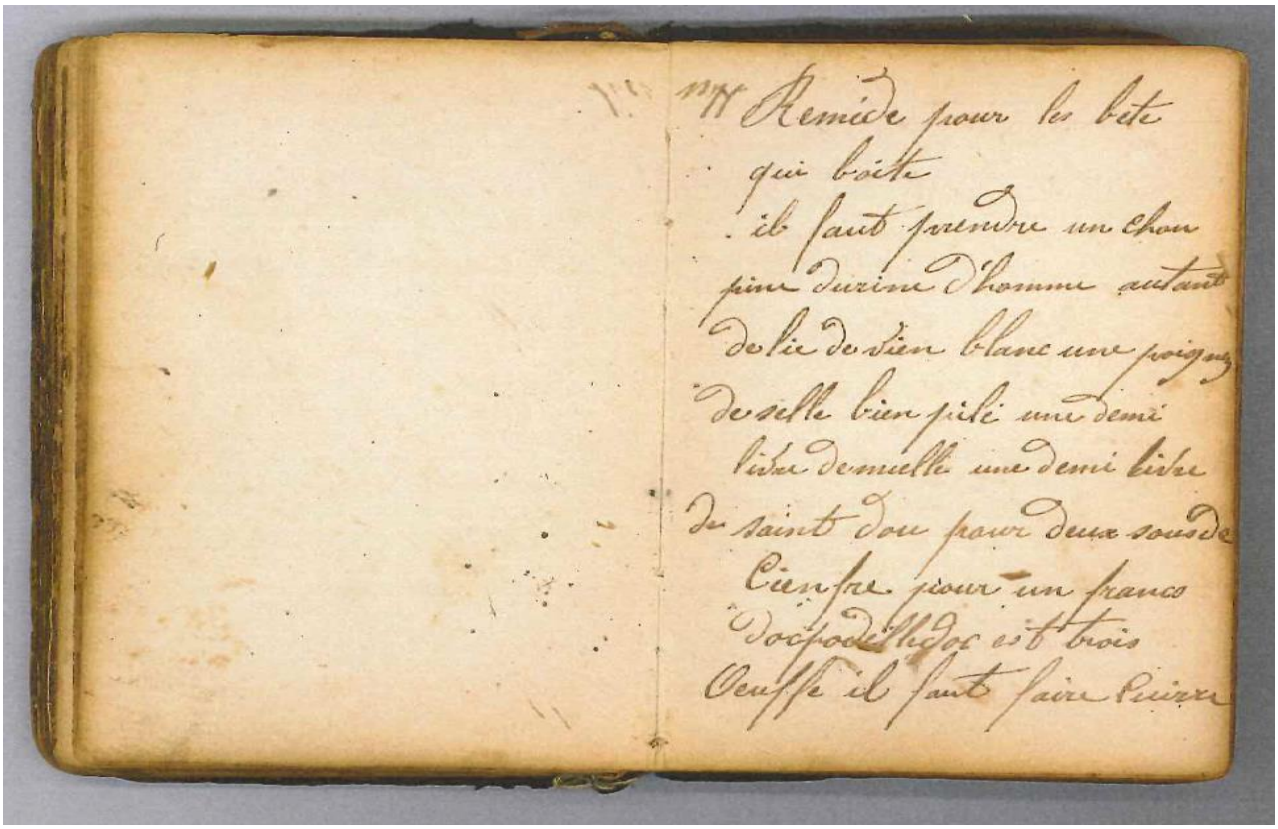
Remède pour les bête
qui boite
il faut prendre un chop
pine durine d'homme autant
de lie de vien blanc une poigne
de selle bien pilé une demi
livre demuelle une demi livre
de saint dou pour deux sous de
Cienfre pour un franc
d'ocpodelldoc et trois
Oeufs il faut faire Cuire

Remède pour les bêtes qui boîtent : il faut prendre une chopine d'urine d'homme, autant de lie de vin blanc, une poignée de sel bien pilé, une demi livre de miel, une demi livre de saindoux pour deux sous de camphre, pour un franc (……..) et trois œufs. Il faut faire cuire.

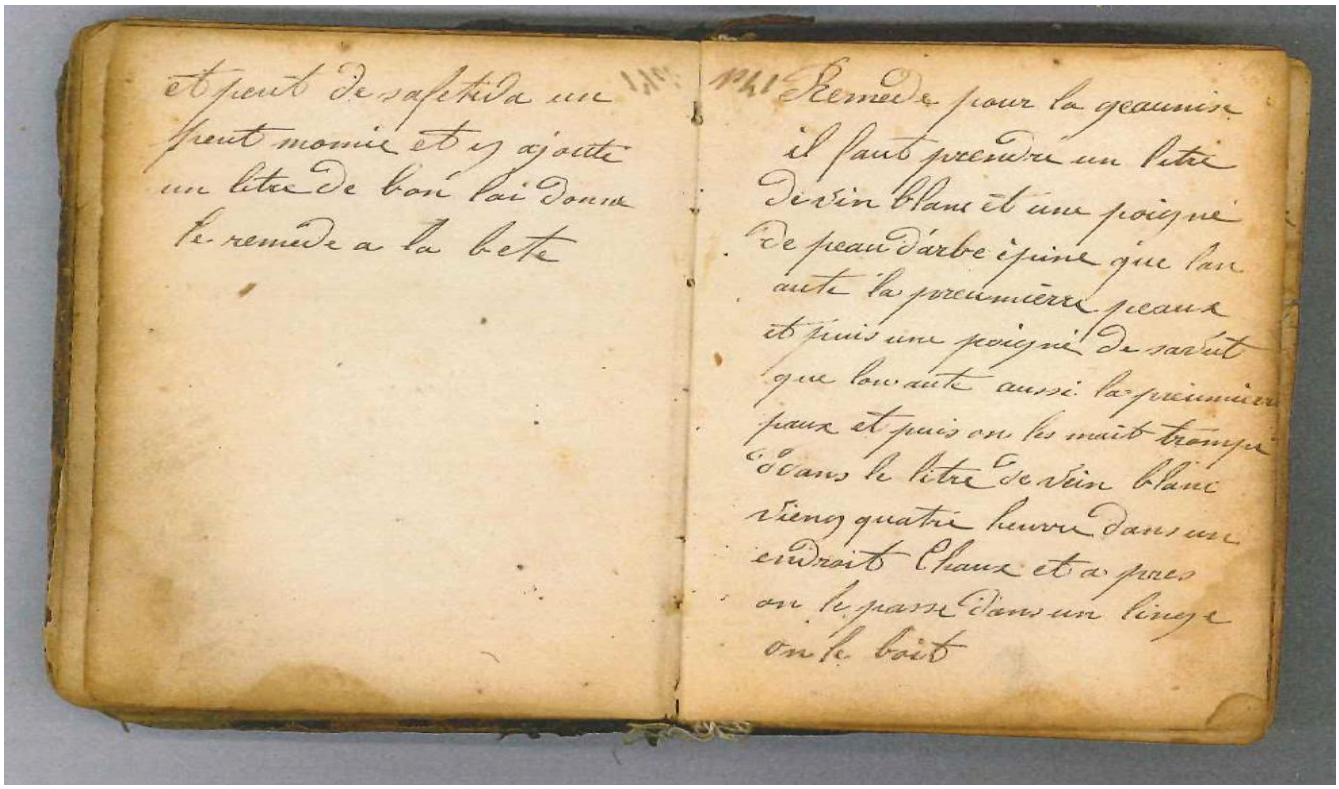

Remède pour la jaunisse : il faut prendre un litre de vin blanc et une poignée de peau d'aubépine que l'on aura ôté la première peau et puis une poignée de savut que l'on ôte aussi la première peau, et puis on les met tremper dans un litre de vin blanc vingt-quatre heures dans un endroit chaud et après on le passe dans un linge. On le boit.

Articles de presse locale « Journal la Frontière »
Année - 1915 –

Belfort le 2/01/15

La commission d'approvisionnement a l'honneur d'informer le public que les denrées suivantes sont mises en vente, par quantité minima de 5 kilos, au préau des écoles du Faubourg de Montbéliard, tous les jours de 8 heures à 12 heures et de 2heures à 4 heures

(Dimanche excepté)

Carottes, au prix de 15 centimes le kilo.
Riz 28 -------- le kilo
Sel 20 -------- le kilo
Farine 50 -------- le kilo
Pâtes 80 -------- le kilo
Saindoux pur porc 2 fr.10 le kilo par seau de 10 kilos

Belfort Météo du 6 janvier 1915

Observation Météorologique de Mr. jb Doyen, bijoutier- opticien à Belfort.
(Température prise à 7 heures du matin)

Température en degrés centigrade		Hauteur Manométrique variable
Maxima	Minima	
+ 6°	+ 3°	727 m/m à 722 m/m

Belfort altitude : 363m. Baisse barométrique. Vent du sud-ouest, Pluie continuelle.
La Savoureuse monte.

Giromagny le 8/01/15

Conseils de révision. Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, ont eu lieu les opérations du conseil de révision pour la classe 1916 dans les cantons de Fontaine, Rougemont le Château, Delle, Giromagny, le contingent a été généralement bon. Malgré un examen très sérieux des conscrits le nombre des ajournés et réformés est peu élevé.

Toute notre vaillante jeunesse est pleine d'entrain et ne demande qu'à défendre sa Patrie contre les Barbares.

Aujourd'hui Vendredi, demain Samedi et Dimanche le conseil de révision fonctionnera pour le canton de Belfort.

National le 9/01/15

Le président de la République signe un décret interdisant la vente de l'absinthe.

Les ministres se sont réunis à l'Elysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré sur le rapport des ministres de l'intérieur, des finances et de la justice, le président de la République a signé un décret interdisant la vente en gros et en détail ainsi que la circulation de l'absinthe et des liqueurs similaires.

Belfort le18/01/15

Statistique démographique. En 1914 il y a eu à Belfort, 597 naissances dont 294 garçons, 303 filles et 57 reconnaissances d'enfants, 209 mariages, 18 divorces, 730 décès : 476 masculins dont 4 inconnus, 209 féminins, 45 sans vie (morts nés).

Belfort le 19/01/15.

Secousse sismique. Hier soir à dix heures et demie on a ressenti à Belfort et dans les environs, une assez forte secousse sismique de l'est à l'ouest, elle a duré quelques secondes. Des meubles ont été ébranlés et quelques menus objets sont tombés dans les appartements.

Grosmagny le 23/03/15.

Nécrologie. Jeudi 25 courant ont eu lieu à Grosmagny, au milieu d'une nombreuse affluence de collègues et d'amis, les obsèques de M. Fietié, instituteur en retraite à Eloie, décédé à l'age de 78 ans. Sur la tombe, M.Serre, instituteur à Grosmagny a rappelé la belle carrière de ce vétéran de l'enseignement qui, dans tous les postes qu'il a occupés (Beaucourt 1856, Uffholtz 1857 Courcelles1859, Grosmagny 1865 Eloie 1867, et Lacollonge 1884 -1894) n'a laissé que des amis.
Nous prions sa famille, notre ami M.Mauvais. commis principal des postes à Belfort,et gendre du défunt d'agréer l'assurance de nos biens sincères condoléances.

Belfort le 20/04/15.

Suppression de l'éclairage des rues. L'heure d'allumage des becs de gaz dans les rues de la ville étant retardé quotidiennement de quelques minutes par suite de la croissance naturelle du jour ; d'autre part, l'heure réglementaire d'extinction des lumières étant fixée à 20 heures par l'arrêté de M. Le Général Gouverneur de Belfort en date du 17 avril, il est matériellement impossible d'opérer l'allumage complet des becs de gaz de la ville avant 20 heures.
En conséquence, à partir de ce soir, 20 avril, la population est prévenue que l'éclairage public de rues est supprimé.

****

L'ensemble de ces différents articles ont été relevés aux Archives Départementales du Territoire de Belfort